

ces inscriptions mensongères : " maisons de charité ", " hospices des pauvres ", " refuges ", etc., etc, etc. ? Vendez donc tout cela ; réalisez ces millions et distribuez les un peu entre les pauvres crève-faim que vous sauveriez alors de la honte, de la misère et de la mort. Les pauvres n'ont pas besoin d'habiter des palais qui coûtent jusqu'à cent à deux cent mille dollars ; au lieu de gaspiller notre argent à élever ces monuments de l'orgueil, songez donc plutôt à soulager la misère noire qui grouille autour de nous. Ne nous forcez donc pas à croire et à dire que tous ces millions que nous vous mettons en mains dans un but de charité ne servent qu'à vous permettre de vous bien loger et de bien vivre ; vous paraissez sourds aux cris de la misère, et partout vous les entendez ces cris ; vous lisez les journaux. Y a-t-il à Montréal une seule institution de charité qui soit jamais allé trouver notre recorder pour le prier de lui envoyer le malheureux ou la malheureuse qui crevait de faim : y en a-t-il une seule ?....

Non ; pas une seule. Depuis des années et des années que nous lisons ces détails navrants de la misère dans nos journaux, et le recorder a toujours été dans la triste nécessité d'avoir recours à la prison pour sauver ces êtres humains que la faim et la mort poursuivaient. Le recorder sait bien, mieux que qui que ce soit, qu'il n'a pas le droit d'envoyer ces malheureux à la prison, il le fait par charité pour eux et pour nous ; il a bon cœur, il est sensible à la misère et il se dit que puisque le gouvernement et le conseil de ville ne font pas leur devoir il va les forcer à le faire, en partie du moins, en leur jetant ces malheureux dans les bras et en les forçant à payer pour leur entretien.

N'y aurait-il pas un moyen de résoudre ce problème d'une façon plus économique et plus honorable pour nous et un peu moins brutale et barbare pour ces pauvres parias ?

Notre nouveau conseil a la parole.

SIC.

M. Marc Sauvalle ne fait plus partie de la rédaction du RÉVEIL.

## DEGOUT

Dans le débat soulevé dans la *Vérité* contre M. le juge Routhier, nous ne sommes pas intervenus ; nous nous contentons, chaque semaine, de constater la mauvaise foi de l'individu qui accumule à plaisir des colonnes et des pages sur le cas de M. Routhier.

Que M. Routhier soit sans reproches comme écrivain ; que ce soit un homme peu scrupuleux en matière d'emprunts littéraires, nous ne soutiendrons pas le contraire. Mais que ce soit l'homme présenté par son détracteur, ah ! non.

D'un ouvrage volumineux de Paul de Saint-Victor, M. Routhier a tiré une conférence copieusement émaillée de citations empruntées à l'écrivain français, sans indications suffisantes de ces emprunts. Voilà, en somme, à quoi se résume le crime de M. Routhier. Nous n'approuverons pas cette supercherie, mais nous ne pouvons cependant pas demander la tête du juge pour si peu.

Si l'on veut se rendre compte du procédé employé par M. W. Chapman pour démontrer que M. Routhier est un plagiaire, que l'on prenne le dernier numéro de la *Vérité* et l'on trouvera comme premier exemple du quatrième au cinquième article sur le même sujet, le suivant, qui tend à prouver que M. Routhier est un plagiaire :

Paul de Saint-Victor a écrit : "..... Un orage prodigieux s'amasse dans le ciel..... des éclairs passent sur les nues, comme les flambeaux d'un cortège funèbre courant escorter de glorieuses obsèques....." et M. Routhier a écrit :

" Une tempête effroyable éclate, et les éclairs sillonnent ce bois des Erynnies où doit s'ouvrir sa tombe."

M. Routhier a employé le mot *éclairs*, et cette monstruosité le constitue plagiaire !

C'est plus qu'insensé, c'est malhonnête de la part de W. Chapman.

Sans doute il y a d'autres citations où Paul de Saint-Victor est reproduit mot à mot. Là,